# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 17 mars 2016 4.2

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

ACQUISITION DE TERRAINS

APPARTENANT A MADEMOISELLE CLAUDETTE TRIBOULET

ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

DE L'ALLEE GERMAINE TILLION

APPROBATION

André CHAUVET, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de l’urbanisation du secteur des Sables et du chemin de la Pépinière, le lotissement "Les Glycines" a été créé. La municipalité suit actuellement une politique de classement dans le domaine public de certaines voies communales.

Ainsi, la ville de Riorges a été sollicitée par mademoiselle Claudette TRIBOULET pour l’acquisition des parcelles constituant l’Allée Germaine Tillion :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Section | Numéro parcellaire | Superficie en m² | Affectation |
| AW | 144 | 11 | Espace vert |
| AW | 145 | 53 | Voirie |
| AW | 146 | 322 | Voirie |

Un accord amiable est intervenu avec la propriétaire sur une cession au prix de un euro (1€). Une fois l’acquisition effectuée, la procédure de classement dans le domaine public pourra être demandée au service du Cadastre.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition des parcelles précitées ;
2. autorise le maire à recevoir et authentifier les actes passés en la forme administrative dans le cadre des acquisitions ci-dessus ;
3. autorise la 1ere Adjointe, Madame Martine SCHMÜCK, à signer ledit document pour le compte de la commune ;
4. approuve le classement dans le domaine public de la voie concernée –allée Germaine Tillion–.